

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GIRONDE

COMMUNE DE POMPEJAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt six septembre à vingt deux heures quinze, le conseil municipal de la commune de Pompéjac, Gironde, dûment convoqué le douze septembre deux mille cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame DEXPERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres :

- en exercice : 09
- présents : 7
- procuration : 1

Suffrages exprimés :

- pour : 8
- contre : 0
- abstention : 0
- dont procuration : 1

PRESENTS : MM et MMES Isabelle DEXPERT, Paul PERSONN, Liliane BORDESSOULES, Nelly BOURDELOIE, André L'AZOU, Jean-Claude PREVOTEAU, Philippe BOBIN

ABSENTS EXCUSES : Laurence BOISSERIE, Philippe JALLON
Procurator de Philippe JALLON donnée à André L'AZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Nelly BOURDELOIE

LIGNE LGV – BORDEAUX TOULOUSE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de Ligne à Grande Vitesse de « Réseau Ferré de France » pour assurer la liaison en TGV entre Bordeaux et Toulouse via Agen.

Quatre options sont actuellement possibles :

- ⇒ une au Nord de la Garonne,
- ⇒ une qui suivrait les couloirs de l'autoroute A62 ou la ligne de chemin de fer existante,
- ⇒ une troisième qui traverserait les Landes Girondines et passerait par Captieux pour rejoindre Agen,
- ⇒ une quatrième est rejetée par le Maître d'Ouvrage : il s'agirait du réaménagement de la ligne existante.

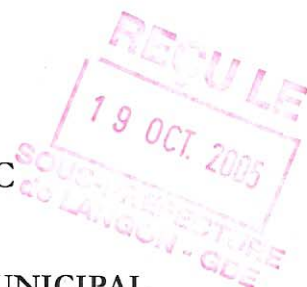
La troisième option nous concerne particulièrement.

Après avoir rappelé aux conseillers, l'Editorial n°4 de la Lettre des Landes de Gascogne : « Notre pays possède des caractéristiques très particulières qui en font sa richesse : son paysage, son habitat, son patrimoine. Jusqu'à présent elles restent relativement bien préservées, sans pour autant que le développement de notre territoire en soit freiné... », Madame le maire invite les membres du conseil municipal à en débattre.

Le conseil municipal, dont certains membres ont assisté aux réunions d'information qui se sont tenues sur le territoire :

▷ s'étonne que, brutalement, « Réseau Ferré de France » mette en avant ce projet qui ne semble pas prioritaire et s'indigne qu'une nouvelle fois les intérêts des ruraux soient bafoués.

C'est un projet qui n'a aucune utilité ni pour notre Région ni pour notre Département. L'urgence est de créer une ligne rapide de Bordeaux à Irun qui permettrait de dégager des créneaux sur la ligne de chemin de fer existante, d'y acheminer du fret et par contre coup de diminuer la circulation des poids lourds sur le RN 10. Celle-ci est tellement saturée que des routiers choisissent nos petites routes départementales pour remonter vers le Nord.



Chacun sait que, pour d'évidentes raisons de financement, si le projet Bordeaux-Toulouse voit le jour, le projet Bordeaux-Irun ne se fera pas.

Si on peut penser que la ville de Toulouse a besoin d'une ligne plus rapide vers Paris, l'exemple donné page 25 (Dossier du Maître d'Ouvrage, document du Débat Public 2005 RFF) est parfaitement adapté et la dernière phrase très significative: « Enfin, un programme d'investissements sur l'ensemble de l'axe visant à améliorer le temps de parcours, la régularité, la fiabilité, ou le confort des voyageurs est en cours d'examen. ».

Quant à la ligne ferroviaire Bordeaux-Toulouse, des aménagements et des adaptations de la ligne actuelle devraient pouvoir, à des coûts acceptables, s'avérer suffisants pour assurer un bon trafic. Il est à noter que l'autoroute A62 absorbe bien le trafic poids lourds et qu'il n'est pas nécessaire de créer d'autres voies ni pour les voyageurs, ni pour le fret.

▷ considère que ce sont de nouvelles atteintes à l'environnement, sans qu'une réflexion approfondie soit menée sur la spécificité de notre Pays. On couperait le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Que deviendrait Natura 2000 le long de la vallée du Ciron ? Véritable mur, une telle ligne porterait atteinte aux équilibres fragiles de la forêt et de sa faune.

▷ s'inquiète et met en garde car la sécurité des biens et des personnes ne serait plus garantie.

Nous avons dans nos Landes de Gascogne une très bonne défense incendie de nos forêts. Elle est basée sur la mobilité des sapeurs pompiers grâce à de multiples chemins bien repérés. Les feux naissants sont rapidement stoppés ce qui explique que chaque été nous ne faisons que rarement la Une des journaux, comme cela est malheureusement le cas trop souvent ailleurs. Une LGV qui couperait en deux le territoire, donc les voies d'accès, ferait courir un très grand risque à notre forêt, aux professionnels de la lutte contre le feu et aux populations.

▷ s'inquiète que l'avenir de notre politique. Avec le Conseil Général de la Gironde, le Pays, le Parc Régional, notre Communauté de Communes s'est engagée dans une politique de Développement Durable définie par un Agenda 21. Avec la LGV que deviendrait cette politique ?

▷ constate que l'économie de notre région serait à nouveau menacée.

Des services publics nous sont supprimés: hier, les perceptions, aujourd'hui, les bureaux distributeurs du courrier. Ils seraient remplacés par l'accueil des déchets urbains (Guillos) et une LGV destructrice d'un mode de vie.

Les participants aux différentes et successives réunions publiques expriment de plus la carence du dossier sur l'impact majeur que constitue l'absence de réflexion approfondie sur l'environnement et la superficie de notre Pays (une seule page dans le dossier). Si ce projet se réalise, chacun regrettera amèrement d'avoir accepté un choix qui aura eu pour conséquence de faire disparaître la richesse écologique des territoires et de créer « un noman's land » dans lequel plus rien ne sera comme avant: ce sera la fin de la vocation récréative et sociale de la forêt.

Quand on est demandeur comme l'est « Réseau Ferré de France » et que l'on s'adresse à une population qui vit depuis plusieurs générations dans « un quartier », c'est-à-dire un lieu où l'espace est un élément dominant, il faut savoir que ce n'est pas neutre en terme de gestion de la proximité. La vie passionnante et pleine de ces hommes et de ces femmes mérite vraiment respect et compréhension.

- Pour l'ensemble de ces raisons**, les membres du conseil municipal :
- s'opposent fermement à la construction à travers leur territoire d'une LGV de Bordeaux à Agen,
 - exigent l'arrêt du Débat Public sur la seule LGV Bordeaux-Toulouse
 - demandent que tous nouveaux projets de voies ferrées empruntent les voies existantes de manière à ne pas créer de nouvelles « saignée » dans le territoire..

Fait à Pompéjac, le 17 octobre 2005

Le maire,

Isabelle DEXPERT

